



MINISTÈRE DU COMMERCE EXTERIEUR

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

17 MAI 2013

Monsieur le conseiller,

L'Algérie et la France souhaitent renforcer et faire fructifier leurs relations. Tel est le sens de la « Déclaration d'Alger sur l'Amitié et la Coopération entre la France et l'Algérie » signée le 19 décembre 2012 par le Président de la République française et le Président de la République algérienne. Cette Déclaration met en particulier l'accent sur la nécessité de construire un ambitieux « partenariat industriel et productif » entre les deux Etats.

En effet, la France et l'Algérie doivent mettre le développement technologique et industriel au cœur de leurs stratégies économiques de long terme. L'Algérie, car ses exportations gagneraient à être davantage diversifiées afin d'être moins vulnérable aux chocs extérieurs et aux fluctuations rapides des cours des hydrocarbures, et pour répondre aux défis à long terme qu'implique sa démographie. La France, parce qu'elle doit améliorer sa compétitivité et redresser son appareil productif, afin de relancer sa croissance, l'emploi, et sa cohésion sociale.

C'est dans cette approche que nous sommes engagés en signant avec notre collègue Ministre algérien de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani, la *Déclaration conjointe franco-algérienne pour un partenariat industriel et productif*, qui appelle de ses vœux la fondation « d'un modèle de coopération qui sera appelé à devenir un moteur pour la Méditerranée de demain » et qui affirme que « le redressement industriel de nos deux pays doit être notre priorité et constituer l'un des axes structurels de notre relation bilatérale ».

Nos deux pays abordent ainsi un tournant décisif pour leur avenir. Plus largement, leurs relations privilégiées ne peuvent que contribuer à la construction d'un espace méditerranéen de prospérité partagée. Cette stratégie de co-développement technologique et industriel doit se situer dans une perspective de moyen et long terme. C'est donc bien un véritable processus en commun qu'il convient d'initier et de développer.

Monsieur Jean-Louis Levet
Commissariat Général à l'Investissement
32, rue de Babylone,
75 007 PARIS

Afin que cette coopération prenne corps, la France et l'Algérie ont ainsi décidé de nommer un responsable de la préparation et de la mise œuvre de cette coopération. Le Gouvernement, s'agissant de la France, a choisi de vous confier cette mission de haut responsable à la coopération industrielle et technologique franco-algérienne, eu égard à votre expérience dans le domaine des politiques publiques et à votre connaissance des enjeux économiques franco-algériens. Votre mission, d'une durée initiale d'un an, consistera à identifier, en relation étroite avec vos correspondants algériens, les besoins respectifs, les enjeux communs et les opportunités mutuellement profitables en matière de politiques industrielle et d'innovation des deux pays. Ceux-ci concernent en particulier la coopération technique, les partenariats possibles en matière de recherche développement et de filières industrielles, les coproductions envisageables entre entreprises, les circuits de commercialisation communs, les outils de financement des entreprises susceptibles d'être mobilisés. Vous devrez également, dans le même temps, contribuer à créer et à faciliter les conditions de ces partenariats sous diverses formes, les rapprochements entre entreprises, et veiller à ce que leurs effets soient positifs sur la compétitivité et l'emploi dans les deux pays et les territoires concernés.

Vous pourrez bénéficier d'une installation au sein de la Délégation Interministérielle à la Méditerranée. Vous entretenez un dialogue régulier avec nos services, la Direction Générale du Trésor et la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, notamment sous la forme d'un comité de pilotage *ad hoc* dont le but sera (i) de fournir un avis sur les projets identifiés et (ii) de prioriser et d'orienter vos travaux, en liaison avec nos cabinets respectifs. Ce premier comité de pilotage aura lieu trois mois après le démarrage effectif de vos travaux.

Vous nous communiquerez, ainsi qu'à la Délégation Interministérielle à la Méditerranée, un bilan semestriel de vos travaux, et de votre action, en particulier sur leurs effets en matière de compétitivité et d'emploi.

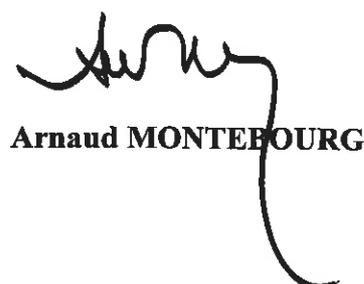
Comptant sur votre mobilisation pour la réussite de ce processus essentiel au redressement économique et au rapprochement franco-algériens, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller, à l'expression de notre considération.

Le Ministre du commerce extérieur

Le Ministre du redressement productif



Nicole BRICQ



Arnaud MONTEBOURG